

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

► ETAT DES LIEUX

Comme la plupart des collectivités et des services publics, l'UNIVERSITE DE LIMOGES ne s'est pas donné les moyens de mettre en place un programme d'Agenda 21* pourtant adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992.

Pourtant, certains composants comme l'ENSIL ou l'IUT de Tulle s'y sont engagées individuellement tandis que d'autres comme les Facultés de Médecine et de Pharmacie ont mis en place le tri sélectif des déchets sur leurs campus et se sont dotées précocement d'une commission « développement durable ».

La loi Grenelle 1, dans son article 55 du 3 août 2009, impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche Développement Durable sous la dénomination "Plan Vert". Ceci s'est concrétisé par l'élaboration, par la Conférence des Grandes Écoles et la Conférence des Présidents d'Universités, du « Référentiel National Plan Vert » qui est l'outil de pilotage destiné à mettre en œuvre ce programme dans une logique d'amélioration continue. C'est dans ce cadre que nous devons inscrire notre projet.

► NOTRE AMBITION : INFORMER, SENSIBILISER, FORMER, CONVAINCRE ET REFORMER

Les adaptations à réaliser sont indispensables mais ne pourront être entreprises que si elles sont comprises et pleinement approuvées par l'ensemble des personnels et des étudiants. Il est donc nécessaire que l'UNIVERSITE DE LIMOGES assume pleinement son rôle de construction de la pensée des décideurs et de formation de responsables en charge de la marche des affaires et du fonctionnement de la société en mettant en place rapidement, et à destination de tous, un plan d'information et de sensibilisation permettant de faire face aux enjeux écologiques et humains actuels.

Tous les domaines sont concernés puisqu'il s'agit de prendre enfin en compte les coûts et impacts environnementaux de nos activités et de nos projets. Il s'agit ni plus ni moins que d'un changement de gouvernance de l'Université visant à concilier la croissance et le développement nécessaires au rayonnement et à l'excellence avec la protection de notre environnement, la préservation des ressources énergétiques et l'amélioration des conditions de travail et d'étude.



Préserver :

- Prendre en considération la valeur patrimoniale des espaces verts et des milieux naturels (arbres, zones humides...) et s'engager dans une sauvegarde des zones vertes en limitant au maximum l'emprise au sol des nouveaux bâtiments.

- Mettre en place une gestion durable des milieux naturels et des espaces verts et développer une politique en faveur de la biodiversité.

Réaliser des économies pour libérer des moyens !

- Sensibiliser aux économies de ressources, chauffages, électricité, eau, produits...

- Encourager les réunions en visioconférences pour limiter les déplacements mais aussi les risques et la fatigue.

- Optimiser le tri des déchets dans toutes les composantes: L'enlèvement d'un bac bleu coûte 1,75 fois moins cher à l'Université que celui d'un bac vert.

- Auditer les bâtiments en commençant par les plus anciens pour avoir une feuille de route des travaux à réaliser avec leur retour sur investissement et donc faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité afin de réduire la facture énergétique et de limiter la consommation de carburants fossiles.

Être exemplaire :

Les projets : jusqu'à présent l'UNIVERSITE DE LIMOGES s'en est tenue à la norme minimum en vigueur concernant les performances énergétiques pour la construction de nouveaux bâtiments et nous avons donc construit des passoires énergétiques comme la Faculté de Droit. Une institution publique d'enseignement supérieur doit être un modèle à suivre et une référence territoriale.

Solliciter et accompagner les actions destinées à favoriser une alimentation saine et respectueuse de l'environnement et de l'homme. Promouvoir les circuits courts, les filières biologiques et les bonnes pratiques en général.

Initier des projets internationaux de formation dans un objectif de co-développement avec des pays en voie de développement.

Mettre en place une politique d'achats responsables et éthiques.

Accompagner et valoriser la conception de projets exemplaires dans les composantes.

Intégrer et adapter les problématiques de Développement Durable dans tous les programmes d'enseignement et créer des pôles de formation spécialisés.

Favoriser accompagner et valoriser l'implication des personnels et des étudiants.

Systématiser les clauses d'insertion sociales dans les appels d'offre pour donner toutes leurs places



aux entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les transports et mobilité douce

Informez et sollicitez les étudiants et les personnels pour connaître leurs besoins et renforcer les liens avec Limoges-Métropole pour améliorer la desserte des campus par les transports collectifs et les pistes cyclables.

*L'Agenda 21 ou Action 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle. Il décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités.

Rejoignez le collectif PUPS à cette adresse :

www.pups2012.fr ▶

